

Citoyen à Bourg-la-Reine, association d'opposition municipale, est présente dans notre ville depuis plus de 20 ans. Lors des rendez-vous électoraux, autres que les élections municipales, *Citoyen à Bourg-la-Reine* ne prend pas position au premier tour et laisse ses adhérents et sympathisants choisir le candidat exprimant le

mieux leur sensibilité propre. **Au deuxième tour, notre association a toujours apporté son soutien au candidat de gauche. Nous garderons cette même ligne de conduite pour la législative partielle des dimanches 9 et 16 décembre prochains.**

En revanche, nous savons tous que, traditionnellement, les élections partielles mobilisent peu l'électorat. Nous regrettons cette « tradition », raison pour laquelle notre association a décidé de sensibiliser ses adhérents et sympathisants à l'importance du vote dès le premier tour pour l'élection partielle qui vient. D'ici les 9 et 16 décembre, nous vous adresserons quelques billets traitant de divers thèmes locaux ou nationaux. Premiers d'entre eux : le PLU (enquête jusqu'au 30/11), le vote par procuration.

Le point de vue de Citoyen à Bourg-la-Reine sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Contribution versée à l'enquête publique

Notre commune doit contribuer à répondre à la crise du logement en Île-de-France ; à une échelle plus modeste, elle doit permettre l'installation dans le sud de notre département de foyers jeunes et/ou aux revenus modérés. C'est pourquoi nous regrettons l'abandon quasi-total des zones dites de transition, et les dispositions concernant les zones pavillonnaires.

- Les zones de transition sont des éléments d'urbanisme indispensables qui permettent de réaliser des transitions moins brutales (à la fois en emprise sur la parcelle et en gabarit) entre les immeubles hauts et le tissu pavillonnaire : il faut permettre, dans des zones délimitées, une gradation étudiée de la dimension des immeubles permettant d'accueillir de nouveaux logements en densifiant ainsi les espaces : R+4, R+5, R+6.
- Il faut permettre d'édifier dans les zones pavillonnaires, en respectant les dispositions réglementaires (COS de 0,7), des petits immeubles R+3, comme le sont certaines des résidences de Bourg-la-Reine. De nombreux petits immeubles collectifs sont déjà construits dans le tissu pavillonnaire. Cela ne nuit pas à l'impression générale du piéton dans la ville, car cela ne va pas à l'encontre de la présence de jardins et d'espaces verts abondants. Concernant les pavillons eux-mêmes, nous regrettons que, au cours de la rédaction du PLU, la hauteur de construction possible dans la zone pavillonnaire ait diminué. Ceci au bénéfice d'une uniformité confondante, qui préfère les toitures aux terrasses, et au détriment de la variété d'habitat possible (individuel groupé, maison en bande, jardins partagés, etc ...).

Le document du PLU instaure une règle favorisant une certaine mixité sociale en imposant 30 % de logements locatifs aidés dans les opérations de plus de 1 500 m² de logements (soit environ 20 logements). Qu'est-ce qui empêche d'étendre cette règle à la totalité du territoire de la ville ?

Le PLU semble avoir été programmé pour remodeler le centre-ville. Il aurait été pertinent d'élargir le périmètre de la zone d'Etude au Nord, d'inclure la rue des Blagis et l'îlot Candelot ainsi que l'ensemble de l'îlot Theuriet au-delà de la place de la Gare.

Nous regrettons qu'aient été abandonnés au cours de l'élaboration du PLU les aménagements des entrées de ville, au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest.

Nous regrettons de ne voir poindre aucune ambition culturelle. En particulier, aucune mention n'est faite du dédoublement du CAEL en centre-ville. Une nouvelle médiathèque sort de terre, vivra-t-elle en vase clos ou s'ouvrira-t-elle - y compris dans un projet architectural - à son environnement ? En particulier conjuguera-t-elle sa présence avec celle du conservatoire qui lui fait face et avec l'institut des sciences sociales et du travail, Université PARIS 1 Sorbonne, tout proche ?

Il manque à ce PLU un projet global d'aménagement des équipements collectifs qu'il s'agisse de commerces diversifiés ou d'équipements publics. La situation du commerce en centre-ville en particulier est préoccupante : Bourg-la-Reine est-elle condamnée à une succession d'échecs ? Après la disparition du très regretté Verger des Muses, DOD (Dish of the Day), le restaurant-épicerie sis à côté de la Poste a mis la clef sous la porte. Enfin, dernier déboire en date, les réunions café-philo devront trouver un autre lieu d'accueil puisque désormais, c'est au passé que nous parlerons de la pizzeria Bella Vita...

DIMANCHES 9 ET 16 DÉCEMBRE

LE VOTE PAR PROCURATION

En cette période de préparation des fêtes, certains seront peut-être amenés à travailler les dimanches 9 et 16 décembre... Pour cette raison ou pour toute autre : vacances, déplacement professionnel, état de santé... Un électeur empêché peut donner une procuration à une personne éléctrice de la commune qui deviendra son mandataire et votera à sa place. Un mandataire ne peut prendre qu'une procuration.

Pour cela, il faut se rendre, avant l'élection, au commissariat de police ou au tribunal d'Instance (voir ci-dessous) muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'y remplir le formulaire de procuration qui vous sera remis.

Il est demandé les renseignements suivants concernant le mandataire : nom, prénom, adresse, bureau de vote (mentionné sur la carte électorale), date et lieu de naissance. Une procuration peut être donnée pour un seul tour ou pour deux tours.

Pour les personnes rencontrant des difficultés à trouver une personne acceptant de voter à leur place, des militants de notre association peuvent devenir mandataire.

Pour cela, il vous suffit de nous adresser un courriel à : citoyen.blr@wanadoo.fr

ou de nous écrire à :

Citoyen à Bourg-la-Reine
c/o Jean-Louis Pérignon
12 bis rue des Blagis
92340 BOURG-LA-REINE

Laissez-nous vos coordonnées téléphoniques, nous vous contacterons dans les meilleurs délais.

ADRESSES UTILES

Commissariat de police

7 place Condorcet
92340 BOURG-LA-REINE
Téléphone : 01 55 52 17 20

Horaires d'ouverture, du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h

Tribunal d'Instance

Place Auguste Mounié
92160 ANTONY
Téléphone : 01 55 59 01 00

Horaires d'ouverture, du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h

Citoyen
à Bourg-la-Reine

BULLETIN D'ADHÉSION 2013

Merci de remplir un bulletin par personne

Nom : _____ Prénom _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Déclare adhérer à l'association et verser la cotisation 20 € minimum

Date : _____ Signature : _____

Merci d'envoyer le chèque libellé à l'ordre de *Citoyen à Bourg-la-Reine*, accompagné du présent bulletin à :
Jean-Louis Pérignon, 12 bis rue des Blagis 92340 BOURG-LA-REINE